



LE MOT DES ÉLUS

Retrouvons nous

Depuis plus d'un an La COVID 19 a fortement modifié le bon fonctionnement de la vie publique et relationnelle. Meyrié n'a pas échappé à ces contraintes. Elles ont affecté les nombreuses occasions de rencontres qui créent la convivialité au sein de notre village.

Malheureusement, de nombreuses festivités et manifestations ont été annulées ou reportées ces derniers mois, mais à la suite des dernières annonces gouvernementales, les Meyriots vont pouvoir de nouveau se rencontrer. Grâce à l'organisation de moments de convivialité comme la fête du village prévue début juillet et le repas du CCAS planifié en septembre, nous allons très vite renouer nos relations trop longtemps suspendues.

De nombreux Meyriots, bénévoles au sein des associations, vont participer à l'organisation de ces festivités : Merci à eux !

ZOOM SUR

Le Bal

Le 3 juillet aura lieu le bal de l'été. Quel plaisir de pouvoir enfin se retrouver et de pouvoir fêter l'arrivée de la saison estivale. Alors, savourons et profitons !

L'organisation de la buvette et du repas a été confiée au FC Meyrié et l'animation musicale au groupe de Jacky Payet. Cette année, nous souhaitons intégrer un maximum de Meyriots à cet évènement en ouvrant la scène aux petits et grands afin de partager un moment festif autour de la musique.

Alors, venez nombreuses et nombreux, entre amis, en famille entre voisins, pour venir échanger et partager des instants de convivialité sur la place de la mairie. Vous trouverez le bulletin de réservation dans ce numéro de l'info 15.

AGENDAS

- 16 Juin - 14h - Atelier conversation en italien - Médiathèque
- 19 Juin - 9h - Initiation boules Lyonnaise au Boulodrome espace Prévert. (AS Boules)
- 22 Juin - 11h - Le temps des bébés- Médiathèque
- 20 et 27 Juin - Elections Regionales et Départementales à la Maison Prévert.
- 25 Juin - 19h - AG - FC Meyrié - au stade
- 3 Juillet - Bal de l'été - Place de l'Église

INFORMATIONS COMMUNALES

Compte Rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2021

Tirage au sort jury d'assises 2021 d'après la liste électorale

Vu l'arrêté de M. le Préfet du 23 avril 2021, n° 38.2021.04,23,00008, le tirage au sort de trois noms a été fait en début de séance, d'après la liste électorale.

Délibération CAPI, avis du conseil municipal sur le transfert automatique de la compétence "PLU" à la CAPI

Mme le Maire annonce à l'assemblée que le Plan Communal Intercommunal (PLUi) permet la mise en cohérence de politiques publiques territoriales. Elle précise que l'urbanisme intercommunal vise à adapter l'échelle de planification à celle du fonctionnement des territoires. Là où les limites commu-nales peuvent être bloquantes, l'échelle de l'agglomération permet le traitement de problématiques commerciales, paysagères, par exemples THE VILLAGE : concertation entre les communes de La Verpillière et de Villefontaine) avec un rayonnement de l'agglomération, Projet urbain autour de la gare de Bourgoin-Jallieu : (concertation avec les communes de Bourgoin-Jallieu, Maubec et problématiques d'accès à la vallée urbaine)

Mme le Maire expose ensuite les inconvénients du transfert à l'intercommunalité : les temps de réflexion et d'échanges devront rester nécessaires pour définir les bases d'un projet de territoire, la commune est l'échelon qui a la meilleure connaissance de son territoire et cela donne une valeur et une responsabilité aux élus locaux. Les communes sont les plus aptes à déterminer l'organisation de leur cadre de vie.

Le transfert automatique de cette compétence a été reporté au 30 juin 2021 afin de tenir compte de la crise sanitaire liée au covid-19.

Mme le Maire informe l'assemblée que, pour que la compétence ne soit pas transférée, il faut qu'au moins 6 communes délibèrent CONTRE ce transfert, et, ces communes doivent regrouper au moins 21507 habitants.

Compte tenu de ces éléments, Mme le Maire propose de voter CONTRE le transfert de la compétence PLUi à la CAPI.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité CONTRE le transfert à la CAPI.

Délibération CAPI pour acter, en conseil municipal, la présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régional de comptes sur la gestion de la CAPI,

Mme le Maire présente à l'assemblée le rapport d'observations de la chambre régionale des comptes (CRC) sur la gestion de la CAPI.

A l'issue de ce contrôle, la CRC a constaté que la CAPI présente, fin 2019, une situation financière satisfaisante et a émis 5 recommandations en matière de gestion interne, gestion des ressources humaines et gestion financière.

Mme le Maire propose au Conseil municipal de prendre acte de cette présentation.

Délibération actée à l'unanimité.

Ce rapport est consultable sur le site de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes.

Délibération pour CAPI, présentation et demande d'approbation du conseil municipal du futur pacte de gouvernance de la CAPI,

Mme le Maire présente le Pacte de gouvernance voté à la CAPI. C'est un document élaboré en partenariat avec les 22 communes relatif au fonctionnement des instances communautaires, (Bureau communautaire, conseil communautaire, commissions permanentes thématiques, conférence des maires).

Ce document relève aussi les engagements réciproques, transparence de l'activité de la CAPI, implication des élus communautaires et communaux dans la diffusion de l'information communautaire.

Le pacte présente également le fonctionnement des instances consultatives et participatives. Il s'agit :

- du Conseil de Développement, mis en place dans les intercommunalités de plus de 50 000 habitants, est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de la CAPI. Il est consulté sur l'élaboration de tous les grands projets du territoire de la CAPI.

- de la Commission Consultative des services publics locaux (CCSPL) créée obligatoirement par la CAPI, sert à étudier la qualité des services publics de l'intercommunalité.

- de la commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA), commission obligatoire, elle exerce ses missions dans les domaines qui lui ont été transférés par les communes, en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées.

- du panel citoyen, groupe de 40 habitants du territoire de la CAPI représentant la diversité géographique, sociologique, parité, ces citoyens ne sont pas impliqués dans la vie politique, et n'ont pas de responsabilités fortes dans le domaine associatif. Ils viennent avec des idées et avis sur le fonctionnement du territoire et son avenir.

Mme le Maire propose d'approuver ce pacte de gouvernance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération pour CAPI, principe du versement d'un fonds de concours en matière de voirie et 2ème tranche des travaux du sentier piéton Vie dessous,

Mme le Maire expose à l'assemblée que la CAPI a acté depuis 2010 l'évolution de l'intérêt communautaire en matière de voirie. La compétence voirie a été étendue à l'ensemble des voies, trottoirs et accotements des voies communautaires. Elle rappelle ci-après les taux de participations de la commune :

- aménagement traditionnel (revêtement en enrobé noir et bordure béton) prise en charge communale à hauteur de 50 % du montant total de l'aménagement

Mme le Maire propose en outre la validation du montant du fonds de concours à verser à la CAPI pour le cheminement piéton, 2ème tranche.

Pour l'année 2021, le montant estimatif à verser s'élève à 39 499,85 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération pour vote des subventions aux associations communales

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'une présentation rapide des subventions à verser aux

associations communales avait été faite lors du vote du budget primitif.

Il convient de délibérer pour voter le versement de ces subventions.

Mme le Maire détaille le montant des subventions à verser aux associations

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Photowatt

Mme le Maire présente le courrier du Président de la CAPI au 1er ministre Jean CASTEX demandant un soutien à l'entreprise PHOTOWATT.

Effectif école

Mme le Maire annonce que cette année l'effectif prévu des enfants inscrits à l'école pour la rentrée 2021_2022 s'élèvera à environ 112 élèves. Une réunion est prévue avec les parents élus qui demandent l'ouverture d'une 5ème classe. Mme le Maire a rencontré Mme l'inspectrice de l'académie et lui faire part de son soutien à l'ouverture de cette 5ème classe.

Elections

Le fichier de la permanence des élections sera transmis à tous les assesseurs.

Bal de l'été

Le bal de l'été est déplacé au samedi 3 juillet place de l'église.

Point sur le chantier du cheminement piétons

Le premier coup de pelleuse a été donné le 18 Mai et les travaux avancent selon le calendrier prévu. Des réunions de chantier ont lieu régulièrement.

Si la météo reste clémente, le cheminement sera terminé fin juillet.

DÉPART MARIE HÉLÈNE

Comme vous le savez, en début d'année 2021, l'heure du départ à la retraite a sonné pour Marie Hélène.

La situation sanitaire s'améliore. Ainsi nous fêterons son départ lors du bal du 3 juillet.

ENVIRONNEMENT

Nettoyage du village :

Un grand merci à l'ensemble des Meyriots (petits et grands !) qui se sont mobilisés pour le nettoyage de notre village le samedi 5 juin !

Merci également aux nombreux Meyriots qui participent régulièrement au ramassage des déchets sur nos chemins et bords de route !

Les ramasseurs ont constaté une amélioration de la propreté du village faisons en sorte que cela continue.



Le hanneton :

Le Hanneton tient une place forte dans notre mémoire collective bien que la plupart d'entre nous ne sachent plus vraiment pourquoi et ne se souviennent pas du hannetonnage (la chasse aux hannetons).

Le hanneton commun (*Melolontha melolontha*) est un coléoptère bien connu dans nos campagnes.

Très largement répandu en France, les populations de ce gros insecte (25 à 30 mm) ont significativement régressé avec l'utilisation massive du DDT ou du Dieldrine dans les années 60-70. Cette raréfaction a des conséquences sur la chaîne alimentaire car un bon nombre d'oiseaux ainsi que les chauve-souris se nourrissent de hannetons. Cependant, la réduction progressive de ces puissants insecticides semble permettre aujourd'hui à l'espèce de reconstituer ses effectifs.

Le cycle de vie et les habitudes alimentaires de l'espèce expliquent sa notoriété. La larve issue de la ponte du hanneton commun reste 3 années à l'état de gros vers blanchâtre et annelé. Pendant ce stade larvaire, l'animal peut être très vorace et affectionne

particulièrement les racines et radicelles occasionnant des dégâts sur les cultures.

En avril-mai, la larve remonte à proximité de la surface pour se nourrir, puis replonge chaque année un peu plus profondément à l'approche du froid (jusqu'à 1m la dernière année). C'est la troisième année que la nymphose (dernière transformation larvaire) se produit. L'adulte reste abrité dans la terre jusqu'au printemps de l'année suivante.

Ce cycle de vie est synchronisé chez les différentes populations de hanneton en France. C'est pourquoi, lors de certaines années, cycliquement, tous les adultes sortent de terre simultanément pour prendre leur envol : c'est alors « une année à hanneton ». Ils migrent ensuite pour s'installer dans les arbres, dans les haies ou les vergers. Leur durée de vie une fois adulte est assez courte. Après l'accouplement, la femelle pond ses œufs à quelques centimètres dans le sol. Le hanneton est principalement actif au crépuscule alors si lors d'une soirée d'été tranquillement assis dans votre jardin vous entendez un bourdonnement dans vos oreilles, ce sera certainement un petit hanneton.



L'ambroisie :

L'ambroisie est une plante sauvage invasive dont le pollen provoque des allergies graves. Cette plante se développe particulièrement sur les terrains abandonnés, les friches, le long des routes, des voies ferrées, des vergers...

La lutte contre l'ambroisie est un enjeu de santé publique sur lequel chacun doit agir.

Que faire ou comment réagir lorsque l'on constate la présence d'ambroisie ?

Tout propriétaire, locataire, exploitant, gestionnaire, ayant droit ou occupant à quelque titre que ce soit d'un terrain bâti ou non bâti, doit entretenir ce terrain en y pratiquant un entretien à la fois régulier et adapté, de nature à empêcher la prolifération des pieds d'ambroisie.

Si des pieds d'ambroisie se trouvent sur votre terrain : agissez vous-même immédiatement et éliminez-la avant la floraison (généralement entre début août et début octobre).

Si des pieds d'ambroisie se trouvent sur un terrain qui ne vous appartient pas : informez le propriétaire ou la mairie.

Vous trouverez plus d'informations sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/ambroisie-info/article/qu-est-ce-que-l-ambroisie>

Ses **feuilles** sont vertes des deux côtés, minces, découpées



Ses **tiges** sont dressées, sillonnées en longueur souvent velues et ramifiées, rougeâtres

Ses **fleurs** sont vert pâle à jaune et sont regroupées en épis dressés

Sa **hauteur** varie de 0,20 m à 2,00 m

Les **graines** mesurent entre 3 et 6 mm et possèdent de petites épines.



Plantule



Stade végétatif



En fleurs

LA PAGE DES ASSOCIATIONS

AS BOULES MEYRIE

Le Samedi 19 Juin 2021 à 9H au boulodrome de l'espace Prévert, l'AS Boules Meyrié vous convie à une matinée initiation boules Lyonnaise pour adultes et enfants.

A l'issue de cette matinée un apéro suivi d'un barbecue vous sera proposé au tarif de 10 € par personne, conjoints et accompagnants au même tarif.

Réservation obligatoire au plus tard le 18 / 06 / 2021 auprès de :

André Reynaud : 06 33 58 38 76

Sébastien Noyer : 06 42 89 24 61

Denis Montauriol : 06 14 06 21 81

Par avance merci.

Cordialement,

Le Bureau

BOL D'AIR

Nous avons organisé la fermeture des épreuves sportives avec le trail de nuit de la Meyriote le 18 octobre.

Nous réorganisons cette fois pour l'ouverture un raid Multisports de nature à Vénérieu le 13 juin!

D'autre part, nous avons 2 jeunes qualifiés pour les sélections en équipe de France pour des épreuves internationales en course d'orientation à VTT

-Augustin Leclerc qui partira en juillet en République Tchèque et en Autriche.

-Lou Garcin, la meyrïote, qui fera les mêmes épreuves mais qui fera du 10 au 16 juin le championnat du Monde en Finlande.

Ce seront ses 7èmes championnats du Monde consécutifs depuis 2014.

LE BRUIT DU MARTEAU

On ne peut pas se passer de Meyrié!

Amis Meyriots et tous les autres,

2021 devrait être l'année de toutes les reprises, une année où on RE-fait, une année où on RE-trouve nos habitudes et où on s'en invente d'autres ! Pour l'équipe des fous furieux de la ferraille aussi. Cet hiver, dans nos petites caboches il n'y avait plus beaucoup de perspectives, pas tellement d'espoir de RE-prendre...

Par un triste soir de février nous avons dû nous rendre à l'évidence et accepter qu'il n'y aurait pas de "Championnat de monteur d'échafaudage en 2021"... Mais il restait dans l'air un brin de folie, une lueur qu'on n'a pas réussi à faire taire, ce scintillement qui restait c'était de l'envie.

L'envie de voir la salle Prévert occupée, l'envie d'honorer nos engagements, et surtout l'envie de se retrouver malgré tout et sous n'importe quel prétexte.

Alors c'est simple, si nous nous passons du championnat, nous ne nous passerons pas d'une visite par chez vous.

C'est officiel et sincère : nous reviendrons à Meyrié en septembre 2021 pour passer une soirée avec vous !

Une soirée pour faire danser toute la famille, pour marquer le coup et ne pas s'oublier.

L'équipe du Bruit du Marteau vous propose
"Le Presque BdM" **Samedi 25 septembre à partir de 18h.**

Informations complémentaires sur www.lebruit-dumarteau.fr

Carole, Léa, Mathilde et Dudu.
Love & Galva forever.

CLUB TENNIS/BADMINTON

Au moment où se conclut la saison 2020/21 du club de Tennis / Badminton de Meyrié, très marquée encore par la crise sanitaire et ses obligations et contraintes au niveau des pratiques physiques, nous souhaitons apporter quelques informations sur la reprise en septembre.

L'activité Badminton a été la plus touchée par la

crise sanitaire. En effet, après seulement 5 semaines de pratique, le gymnase du lycée St Marc, lieu de l'entraînement hebdomadaire des joueurs du club, tous les vendredis, le soir de 18 à 20h, a été interdit aux pratiques du badminton. L'activité Tennis, moins touchée, a elle-aussi souffert des règles sanitaires mais au printemps la pratique a pu reprendre. Pour préparer la saison prochaine et relancer l'activité que nous espérons plus normale du club, les membres du bureau ont pris un certain nombre de décisions dont nous souhaitons informer les habitants de Meyrié intéressés par ces sports de raquette :

- o **L'assemblée générale (AG)** annuelle sera programmée début octobre, après que le forum des associations ait eu lieu. Ce dernier est prévu par la municipalité de Meyrié, sur la place de la mairie, le 5 septembre 2021. Le club de Tennis / Badminton y participera. Le nombre des adhérents étant en nette augmentation, nous espérons que nous serons nombreux à participer au forum et à l'AG, vraisemblablement organisée un soir de semaine, et que plusieurs s'engageront dans le bureau du club. La date précise sera annoncée le jour du forum, dans l'info15 de septembre et sera aussi communiquée aux membres du club par mail.

- o **Le grillage côté Est** du court de tennis a été soulevé en plusieurs endroits, sur le bas, certainement pour permettre à des jeunes de récupérer leur ballon de football, ou pour pénétrer dans le court de façon illicite. Le terrain reste ensuite ouvert, ce qui pose des problèmes avec des jeunes qui peuvent rentrer pour faire du vélo ou jouer au ballon. C'est vraiment dommage, au moment où l'accès au court s'est complètement normalisé, avec la remise en état du court (nettoyage, réparation du grillage et de la porte et pose d'un digicode), avec l'application de consignes claires sur son utilisation et sur les modalités de réservation qui se font désormais en ligne. Nous décidons de faire renforcer la fixation du bas du grillage côté Est pour éviter à l'avenir des intrusions. Nous installerons un panneau indiquant aux éventuels jeunes joueurs de football que leur ballon, s'il est allé sur le court, sera récupérable en mairie.

- o Par ailleurs, des **travaux de dé moussage** du court seront réalisés en automne.

- o **Tournoi de tennis et de badminton** : Il est décidé de repousser l'organisation du tournoi,

initialement envisagé en juin, au vendredi 23 septembre pour le Badminton et au samedi 24 septembre pour le Tennis. Le tournoi de Badminton se déroulera au lycée St Marc, de 18 à 20h sur 6 terrains tracés. Le tournoi de Tennis se déroulera sur la journée de samedi avec des matchs courts en 3 tie-breaks, avec éventuellement des poules suivant le nombre d'inscrits. Un pot sera organisé pour les deux tournois en fin d'après-midi le samedi. Si vous êtes intéressés, vous pouvez déjà vous inscrire auprès de Sylvie pour le Badminton et de Roland et Régis pour le Tennis. Vous pourrez aussi vous inscrire le jour du forum des associations.

o **Cotisations 2021/2022** : Il est étudié la manière de prendre en compte les contraintes et les limitations de pratique qui ont pesé sur la saison dernière en allégeant le prix, déjà très modique, de la cotisation annuelle de la saison 2021/22. Des informations seront transmises à ce sujet lors du forum du 5 septembre.

Nous vous souhaitons un bel été et vous attendons nombreux lors du prochain forum des associations.

**Pour les membres du bureau
Régis Dupré (président)**

MEYRIÉ GYM FORME

" L'association Meyrie Gym Forme remercie ses adhérents pour l'avoir suivie pendant cette année sportive pleine de rebondissements en participant

aux différentes formules proposées :

- Cours enregistrés mis à la disposition sur notre site internet
- Cours en "live" via Zoom
- Cours en extérieur dès que cela a été possible.

Votre assiduité a récompensé nos efforts !

Tout cela a pu être réalisé grâce à l'appui du Comité départemental EPGV, à l'adaptation de nos animateurs et à la confiance que nous a accordée la Mairie. Un grand merci à eux également.

Nous sommes cependant conscients que cela n'a, hélas, pas pu satisfaire tout le monde. Aussi pour les adhérents inscrits en 2020/2021 qui nous rejoindront pour la saison 2021/2022, une ristourne sera déduite du montant des cours. Et nous pouvons d'ores et déjà garantir que le montant des cours sera inchangé en 2021/2022. Le futur planning sera publié dans l'Info 15 de juillet.

Comme chaque année, pour terminer la saison, les adhérents se retrouveront pour le traditionnel pique-nique de fin d'année qui aura lieu le 25 juin à partir de 19 heures autour de la Maison Prévert. En respectant l'heure du couvre-feu, les règles sanitaires édictées par la Préfecture et les consignes données par la Mairie, bien sûr !

Nous nous réjouissons de nous y retrouver.

Les membres du bureau

Pour info, nous serons présents au forum des associations du 5 septembre.

Adresse de notre Site internet : **<https://www.meyrie-gym-forme>**"

Pour nous joindre : **gymvolontaire-038184@epgv.fr**

INFO CAPI

MEDIATHEQUE

- Mercredi 16 juin à 14h00 : atelier de conversation en italien
- Mardi 22 juin à 11h00 : temps des bébés

Pensez à vous inscrire.

EXPOSITION PEINTURES

3 artistes peintres : Françoise Doulat, Elisabeth Plantier et Jean-Jacques Remords exposent à l'Espace Carnot jusqu'au 19 Juin 2021 durant les horaires d'ouverture au public de l'Office de Tourisme CAPI.

Les mardis, mercredis et vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 ; les jeudis matins de 9h à 12h et les samedis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

LE COIN DE L'ÉCOLE

Sortie à la ferme

Nous sommes partis toute la classe, en car, à la ferme d'Eléonore. C'était un jeudi au mois de mai. Il y avait des parents pour accompagner chaque groupe. La ferme était située après Crémieu dans le village d'Annoisin Chatelans.

Nous avons pu caresser des lapereaux et nous avons donné à manger aux poules des grains de maïs et des coquilles d'escargot piétinées. Nous leur avons aussi donné à boire avec des arrosoirs. Dans le poulailler, nous avons ramassé des œufs. Nous avons également fait la promenade des trois petits cochons, il y avait le panneau du loup mais c'était pour de faux. Enfin, Raoul le dindon nous a fait la roue. C'était une belle journée.

La classe des PS-MS-GS



DDEN

Les DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale) sont des bénévoles partenaires de l'école publique. Nommés officiellement par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale ils veillent aux bonnes conditions de vie de l'enfant, à l'école et autour de l'école et sont membres de droit du conseil d'école. Par ailleurs ils organisent annuellement des visites d'école.

Être DDEN est aussi un acte citoyen : c'est s'engager en investissant une partie de son temps au service de la promotion de l'école publique, de l'intérêt des enfants et de la défense des principes républicains d'émancipation que sont la citoyenneté, la laïcité et la liberté de conscience.

Notre indépendance nous permet d'avoir un rôle de médiation et de coordination entre les enseignants, les parents d'élèves, la municipalité, les services académiques. Nous exerçons une fonction de contrôle, de vigilance, de proposition. En revanche la pédagogie ne nous concerne pas, elle est le domaine exclusif des enseignants.

Ni usagers comme les parents, ni directement acteurs comme les enseignants, le DDEN de par son indépendance est un véritable partenaire de l'école publique qui s'associe à l'équipe éducative pour la réalisation d'un même objectif, d'une seule cause : L'intérêt des élèves.

Si la défense des valeurs républicaines et laïques de l'école vous intéresse vous pouvez nous rejoindre. Pour cela vous pouvez nous contacter au 06 87 23 92 61.

PETITES ANNONCES

Vend : Poussette pour chien jusqu'à 15 kg – État neuf – Prix : 50 € - Tel : 06.18.29.22.33

Vend : parc parapluie bébés, enfants CHICCO, avec tapis éducatif et amovible, déhoussable pour lavage. Côtés en maille dont un avec fermeture éclair. Housse de transport. De la naissance à 15 kg. Prix 40 €. Portable 0676822063

Urgent : Recherche femme de ménage 2 Heures par semaine, payées en chèque emploi service
Tel : 06.01.78.80.59

Perdue : Masse avant de tracteur de couleur grise. Perdue sur routes ou chemins de Meyrié.
Marque FONDT - Tel : 06.82.47.74.35

IMPORTANT

Élections départementales et régionales des scrutins du 20 et 27 juin 2021

Compte tenu des derniers chiffres de l'INSEE, notre population communale est de 1024 habitants. Par conséquent les règles qui s'appliquent pour voter sont celles des communes de plus de 1000 habitants.

Une pièce d'identité sera donc exigée pour voter.

Veuillez trouver ci-dessous la liste de toutes les pièces d'identité acceptées

Liberté Égalité Fraternité **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

A V I S A U X É L E C T E U R S

Liste des pièces d'identité

exigées des électeurs dans les communes de 1 000 habitants et plus au moment du vote

Code électoral - Article R. 60

Les électeurs des communes de 1 000 habitants et plus doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité ; la liste des titres valables est établie par arrêté du ministre de l'intérieur. Les assesseurs sont associés, sur leur demande, à ce contrôle d'identité.

Arrêté du 16 novembre 2018

Article 1^{er}. - Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

- 1° Carte nationale d'identité ;
 - 2° Passeport ;
 - 3° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
 - 4° Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
 - 5° Carte vitale avec photographie ;
 - 6° Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;
 - 7° Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie ;
 - 8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
 - 9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
 - 10° Permis de conduire sécurisé conforme au format "Union européenne" ou, jusqu'au 19 janvier 2033, permis de conduire rose cartonné édité avant le 19 janvier 2013;
- La mise en place définitive du permis de conduire sécurisé conforme au format "Union européenne" n'étant prévue que pour janvier 2033, l'électeur peut, jusqu'à cette date, présenter au moment du vote un permis de conduire en carton qui comporte sa photographie.*
- 11° Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;
 - 12° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

En application de l'article R. 83 du code électoral, l'identité des personnes détenues qui votent par correspondance sous pli fermé est vérifiée par tous moyens par le chef de l'établissement pénitentiaire. Dans l'enveloppe d'identification, est jointe à l'enveloppe électorale une photocopie de la pièce d'identité de l'électeur ou, à défaut, un document attestant de l'identité de l'électeur établi par le chef de l'établissement pénitentiaire qui comporte : le nom d'usage, le nom de naissance, les prénoms, le sexe, les date et lieu de naissance, la nationalité et le numéro d'écrou, le cachet de l'établissement et la signature du chef de l'établissement.

LES ÉLECTEURS ET ÉLECTRICES

non munis de l'une des pièces indiquées ci-dessus

ne seront pas admis à prendre part au scrutin

INFORMATIONS UTILES

PERMANENCES EN MAIRIE					PERMANENCES DE LA MÉDIATHÈQUE					
8h30	10h30	11h30	15h30	18h00	10h00	12h00	15h00	16h30	18h00	19h00
Lundi			Mardi						Mardi	
Vendredi					Mercredi			Mercredi		
Samedi					Samedi					

MADAME LE MAIRE
VOUS RECEVRA
SUR RENDEZ-VOUS

<p>Collecte le Mardi matin</p> 	<p>Urgence GAZ 08 00 47 33 33</p> 	<p>Bureau : 0474963220 Astreinte : 0776157770</p> 	<p>NIVOLAS : Mercredi à Samedi : 9h-12h /14h-18h BOURGOIN JALL. Lundi à Samedi : 8h-11h45 /14h-18h15</p> 
--	---	---	---

Lutte contre le bruit :



Les travaux de bricolage, de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, perceuse, raboteuse, scie mécanique, etc. ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Brûlage :



Le Règlement Sanitaire Départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers dont les déchets verts de tonte des pelouses, de taille des haies et plus généralement tous les déchets issus de l'entretien des jardins. Le non-respect de cette réglementation expose le contrevenant à une amende de 3e classe pouvant s'élever jusqu'à 450 euros

Info 15



Les articles doivent être remis au plus tard le 7 de chaque mois en format texte sans aucune mise en page.

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aéroport ➤ Gares ➤ Centres de soins. [*] ➤ Chimio, dialyse, rayons...[*] ➤ Rendez-vous médicaux.[*] ➤ Hôpitaux et cliniques. [*] ➤ Rééducation. [*] ➤ Tout transport. ➤ Etc.
	<p>Commune de rattachement: Villefontaine</p>	
	<p>Thierry PLANCHAT</p>	
	<p>510 Les grands Tournants-Meyrié</p>	
	<p>Voiture: 06 07 59 30 38 Bureau: 04 74 95 57 77 Mail: tplanchat@neuf.fr</p>	
<p>[*] Agrément Sécurité Sociale</p>		<p>PENSEZ À RÉSERVER !</p>